

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### " LINABESTOS "

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

### LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des VERRES TORIQUES sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des VERRES TORIQUES. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne ENTIERE SATISFACTION.

## P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY,** 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLICHÉS  
ÉLECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus - - - - - 1,633,900.24

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

**Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.**

---



# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine.* 241. — *Les Quarante-Heures,* 241.

**Partie officielle:** Nominations ecclésiastiques, 242 ; Communication de l'Archevêché, 242.

**Partie non officielle:** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le travail du dimanche, 242. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Oraison jaculatoire indulgenciée, 244. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 245. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 246 ; France, 348 ; Allemagne, 248 ; États-Unis, 249. — VARIÉTÉS : L'Évangile au Thibet, 250. — LES LIVRES, 252.

**Bulletin social:** FAITS ET ŒUVRES : La Société de Tempérance des Etudiants de l'Université Laval, 253 ; La prohibition va son chemin, 254.

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 19 décembre. — IV de l'Avent. Du dim.  
 Lundi, 20. — Vigile de S. Thomas. De la férie.  
 Mardi, 21. — S. THOMAS, apôtre, *dbl. 2 cl.*  
 Mercredi, 22. — *Jéane.* De la férie.  
 Jeudi, 23. — De la férie.  
 Vendredi, 24. — *Jéane.* De la Vigile privilégiée de Noël.  
 Samedi, 25. — NOËL. (d'obligation) *dbl. 1 cl.*  
 Dimanche, 26. — (Dim. vacant) S. ETIENNE, 1er martyr, *dbl. 2 cl.*

### QUARANTE-HEURES

20 décembre, Redemptoristines. — 22, Franciscaines de Québec. — 24, Hospice Guay — 26, Mastaf

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et administrateur du diocèse :

Monsieur l'abbé Joseph-I. TURGEON, en repos depuis quelque temps, est nommé curé de Saint-Philémon ;

Monsieur l'abbé J.-E. PACAUD, qui pendant quelques années a exercé le saint ministère dans le diocèse de Régina, est nommé vicaire à Saint-Alphonse de Thetford.

### **COMMUNICATION DE L'ARCHEVÊCHÉ**

Sur la demande de Monsieur l'abbé C.-A. Collet, directeur diocésain de l'Association des Prêtres-Adorateurs, Son Éminence le Cardinal Archevêque, le 22 octobre dernier, a autorisé les Prêtres-Adorateurs du diocèse à exposer le Saint Sacrement avec l'ostensoir, pour l'heure d'adoration qu'ils font en commun avec les fidèles une fois la semaine, pourvu que tout se fasse suivant les règles.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **LE TRAVAIL DU DIMANCHE**

Depuis que les provinces anglaises du Dominion ont voté la loi du repos absolu du dimanche réclamée par la Lord's Day Alliance, c'est dans notre province que s'est violée le plus souvent la loi du repos dominical. Disons, tout de suite, que les auteurs de cette violation étaient, pour la plupart, des industriels et des entrepreneurs étrangers venus souvent des provinces où le puritanisme protestant interdit jusqu'au service des tramways et du chemin de fer. La même chose, malheureusement, ne pourrait pas se dire des ouvriers qui travaillaient à leur service.

Il était, tout de même, pénible de constater que dans notre catholique province de Québec, le travail du dimanche augmentait et que le mauvais exemple en devenait contagieux. Les pasteurs des paroisses concernées et les journaux catholiques avaient bien protesté, mais la cupidité de certains profiteurs et de quelques ouvriers n'entend pas raison ; et il faut l'intervention des pouvoirs publics pour leur faire respecter ce que les siècles ont toujours respecté, le droit de Dieu. Cette intervention longtemps souhaitée, longtemps attendue, vient enfin de se produire et nous ne saurions taire la satisfaction qu'elle a causée, chez tous les honnêtes gens.

La lettre que vient d'écrire l'honorable M. Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics, aux différentes compagnies qui font travailler leurs ouvriers le dimanche, contrairement à la loi de Dieu et à la loi des hommes, est une arme de combat et d'assainissement mise à la disposition de ceux qui ont à veiller sur la moralité publique.

Cette lettre a la force d'un décret ; c'est un arrêté ministériel destiné à interpréter, pour ceux qui profitaient jusqu'ici de son ambiguïté, notre loi provinciale. L'interprétation est simple, nette et catégorique : « Le travail du dimanche qui se pratique dans certaines fabriques de cette province constitue une infraction à la loi et rend passibles d'amende ceux qui en sont trouvés coupables. »

La lettre ajoute :

« Le gouvernement a décidé que le travail du dimanche devrait être arrêté partout. »

Si, donc, les partisans de la bonne cause peuvent compter sur l'appui du pouvoir exécutif, il y a lieu d'espérer que le fléau va disparaître.

Sans doute, il faudra lutter : la lutte est la condition et le prix de tous nos succès ; l'ennemi ne rendra pas les armes sans coup férir ; il y aura encore de la mauvaise volonté à vaincre, de l'entêtement à réduire, de la fraude à surprendre.

Mais, au moins, nous ne serons plus impuissants, devant le mal à guérir. Nous avons un remède, dont il ne tiendra qu'aux honnêtes citoyens et au gouvernement de la province de maintenir l'efficacité.

C'est pourquoi nous comptons sur tous ceux qui ont à cœur le règne de Dieu sur la société pour dénoncer les abus, pour témoigner contre eux et, par leur vigilance autant que par leur ténacité, pour les faire cesser définitivement.

Nous savons que la presse catholique ne leur ménagera pas son précieux concours et qu'elle ne se lassera jamais de tenir l'opinion publique en éveil sur un sujet d'une si haute importance.

La question du respect du dimanche a fait un bon pas dans la voie du progrès, grâce à l'heureuse initiative du gouvernement provincial.

C'est, du reste, pour tout gouvernement chrétien, une obligation grave de voir à faire respecter la sainte loi de Dieu par ceux qu'il a mission de gouverner.

V. G.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ORAISON JACULATOIRE INDULGENCIÉE

Q. Il y a une invocation au Cœur de Jésus, enrichie d'indulgences, qui est employée sous deux formes différentes : les uns disent : *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*, les autres *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous*. Quelle est la formule qui a été indulgenciée ?

R. C'est le cas de dire que les uns ont raison et que les autres n'ont pas tort.

En effet, voici ce qui est arrivé. Le 27 mai 1905, le Souverain Pontife accorda à tous les fidèles qui réciteront chaque jour l'oraison jaculatoire : *Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous* (texte même des *Acta Sanctæ Sedis*), une indulgence de 300 jours pour chaque jour et une indulgence plénière pour chaque mois moyennant la confession, la communion et la prière pour la conversion des pécheurs.

Plus tard, par un décret du 5 juin 1906, l'indulgence de 300 jours une fois chaque jour devint une indulgence de 300 jours *toties quoties*. Puis enfin, à la demande de M. Hertzog<sup>(1)</sup>, procureur général de Saint-Sulpice, le Souverain Pontife déclara, le 27 juin 1906, maintenir l'indulgence plénière pour chaque mois

(1) Dans la supplique de M. Hertzog il est question de *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*.

à ceux qui diront au moins une fois chaque jour du mois cette invocation, aux conditions ordinaires.

Il semble que c'est vers le moment où ses indulgences devenaient plus abondantes que cette invocation s'est tant soit peu modifiée. Les deux décrets de juin 1906, que nous n'avons pu retracer, doivent donner *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*, puisque Beringer, l'auteur classique sur cette matière des indulgences, donne, dans son ouvrage approuvé par le Saint-Office (section des indulgences), *Cœur de Jésus, j'ai confiance en vous*.

---

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Véture et profession religieuse.** — Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, il y eut une cérémonie de véture et de profession religieuse chez les Sœurs Dominicaines de l'Enfant-Jésus, à leur maison du Chemin St-Louis. Mgr François Pelletier, supérieur du Séminaire présidait, assisté de M. l'abbé Leclerc, chapelain de la communauté et du R. P. J. Dégagné, C. SS. R. de Sainte-Anne de Beauré.

Le sermon fut donné par M. l'abbé C.-N. Gariépy, aumônier des Sœurs Dominicaines du Séminaire.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Eva Ouellet, de Saint-Pascal, en religion Sœur Marie-André-Avellin ; Marie-Éva-Emma Boutin, de Lewiston, Maine, en religion, Sœur Marie-Jean l'Évangéliste.

Ont fait profession des vœux perpétuels : Mlles Amélia Jannelle, de Franklin, N.-H., en religion, Sœur Saint-Paul de la Croix ; Marie-Alberta-Alexina Tremblay, de Québec, en religion, Sœur Marie de Lourdes.

**La Saint-Vincent de Paul.** — Dimanche soir, se tenait au Patronage de la Côte d'Abraham, l'assemblée générale annuelle des membres de la Saint-Vincent de Paul. M. le chanoine Hallé, le nouveau chapelain général de la Société, présidait la réunion. Dans une intéressante causerie, il s'attacha à montrer le côté surnaturel de la Société et les mérites que peuvent acquérir ceux qui travaillent à une pareille œuvre.

M. C.-J. Magnan, président du conseil supérieur, présenta un rapport très élaboré de toutes les œuvres accomplies par la Société durant la présente année. La Saint-Vincent de Paul a secouru en 1914 : 580 familles à Québec seulement, et elle a dépensé \$50,000. 3100 marins catholiques ont été accueillis et secourus durant l'été.

Il y a 380 élèves au Patronage Saint-Vincent de Paul, et 120 au Patronage Laval ; la plupart sont de familles pauvres, et on leur fournit gratuitement le nécessaire.

Plus de 350 jeunes gens fréquentent les unions, tant au Patronage Laval qu'à celui de la Haute-Ville.

Les caisses d'épargne qui comptent aussi parmi les œuvres les plus salutaires, sont aussi très populaires : celle du Patronage de la côte d'Abraham a maintenant \$11,227.00 en caisse, et celle du Patronage Laval, \$1,300.00.

Le comité des sourds-muets a aussi placé à Montréal, cette année, 52 enfants dont 23 garçons et 29 filles.

Après avoir donné quelques conseils aux membres pour le travail qu'ils auront à faire l'an prochain, M. Magnan rappela la mémoire de Mgr Têtu, ancien chapelain général, et celle de M. Emond, décédé dans le naufrage du « Lusitania ».

Cette réunion s'est terminée par la bénédiction du Saint Sacrement et la vénération de la relique de saint Vincent de Paul.

**A l'Hôtel-Dieu.** — M. l'abbé Louis-Philippe Blais, du Séminaire de Québec a subi, samedi dernier, une assez grave opération à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang.

**Au repos.** — M. l'abbé Joseph-Arthur Moreau, curé de Saint-Philémon, dont la santé laissait à désirer depuis quelque temps, a été forcé de quitter sa cure pour prendre un repos.

**Aux prières.** — Nous recommandons aux charitables prières de nos lecteurs l'âme de Mme F. Rouleau, née Ludvine Le François, décédée le 7 décembre dernier. Mme Rouleau était la mère de M. l'abbé Albert Rouleau, curé de Saint-Isidore.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Le consistoire.** — S. S. Benoît XV a tenu un consistoire secret le 6 décembre et un consistoire public le 9.

Au nombre des cardinaux présents se trouvaient plusieurs représentants des pays en guerre tels que Leurs Éminences les cardinaux Bourne, archevêque de Westminster, Bégin, archevêque de Québec, de Cabrières, évêque de Montpellier, Billot, cardinal français de Curie, von Hartmann, archevêque de Cologne, Gasquet, cardinal anglais de Curie, et les cardinaux italiens. S. É. le cardinal Mercier, primat de Belgique, n'a pu se rendre à Rome, à cause des conditions humiliantes dans lesquelles les Allemands voulaient lui faire accomplir le voyage.

Dans son allocution aux cardinaux à l'occasion du consistoire secret, le Saint-Père a déploré les ruines amoncelées partout par la guerre et en particulier les atrocités commises en Arménie. Il a manifesté le regret d'avoir vu ses instances en faveur d'une suspension d'armes ne pas obtenir le succès qu'il en attendait, demandé de nouveau qu'on en vienne à une paix « que toute l'humanité désire », dit-il, paix basée sur

la justice, qui ne soit pas conclue au seul avantage d'une des parties belligérantes. Il a indiqué les moyens d'en venir à une entente et averti les belligérants que pour venir à s'accorder il leur faudra nécessairement renoncer à certaines espérances, consentir à des concessions réciproques, même au prix de certains sacrifices, pour ne pas assumer devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la continuation d'une guerre sans précédent dans l'Histoire et qui, si elle était prolongée, pourrait être le commencement de la décadence de la civilisation prospère à laquelle le Christianisme avait élevé l'Europe.

Dans la même allocution le Saint-Père a aussi, comme l'ont fait ses prédécesseurs, revendiqué la liberté et l'indépendance du Saint-Siège.

« Pas un homme raisonnable, a-t-il dit, ne peut soutenir qu'une situation aussi incertaine, aussi dépendante du pouvoir arbitraire d'autrui, est celle qui convient au Siège Apostolique.

« De plus, il a été impossible, à cause des circonstances, d'éviter un bon nombre d'ennuis sérieux. Pour ne pas parler des autres, Nous Nous bornerons à observer que quelques-uns des ambassadeurs et des ministres accrédités auprès de Nous par leurs souverains se sont vus forcés de quitter leur poste, afin de sauvegarder leur dignité personnelle et les prérogatives attachées à leurs fonctions. C'est là un amoindrissement porté aux droits inaliénables du Saint-Siège, et cela affaiblit les garanties nécessaires dont Il a besoin dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

« La difficulté grandissante des communications entre Nous et le monde catholique, — a continué Sa Sainteté, après avoir protesté contre les soupçons injustes dont le Saint-Siège s'est vu environner, — Nous a rendu très difficile la tâche de Nous former un jugement exact sur les événements. »

Au consistoire public, qui a eu lieu le 9, le Pape a reçu ceux des nouveaux cardinaux qu'il venait de créer qui étaient à Rome.

Ces nouveaux cardinaux sont, outre S. E. le card. Cagliero, délégué apostolique en Amérique centrale, trois nonces pontificaux : S. E. le card. Tonti, nonce au Portugal jusqu'à la révolution ; S. E. le card. Fruhwirth, nonce à Munich, S. E. le card. Scapinelli, nonce à Vienne. S. E. le card. Gusmini, archevêque de Bologne, et S. E. le card. Mistrangelo, archevêque de Florence.

**Le nouveau chancelier.** — L'office de chancelier de la sainte Église est resté vacant par la mort du cardinal Agliardi. Cette dignité ne se confère qu'en Consistoire.

S. S. Benoît XV a décidé d'élever à ces fonctions S. Ém. le cardinal Cagiano di Azevedo, qui sera ainsi remplacé comme préfet de la Congrégation des Sacrements.

L'Éminentissime Cagiano di Azevedo, né à Vérola le 7 novembre 1845, a donc achevé sa soixante-dixième année depuis quelques jours. Il est cardinal-diacre du titre de Saints-Côme et Damien.

## FRANCE

**Nouveaux évêques.** — Mgr Maurice Landrieux, archiprêtre de la cathédrale de Reims, vient d'être nommé évêque de Dijon.

Né en 1857, ordonné prêtre en 1883, Mgr Landrieux est, depuis longtemps, vicaire général de Reims, et, depuis 1912, curé archiprêtre de la cathédrale.

Écrivain distingué, il a raconté dans un beau livre, qui a eu un grand succès, *Aux pays du Christ*, ses pèlerinages aux Lieux Saints. *Une Petite-Sœur*, ouvrage couronné comme le précédent par l'Académie française, retrace la vie de Sœur Marie-Lucie, des Petites-Sœurs de l'Assomption. Il a écrit aussi *Laissez-les venir*, tract touchant sur la communion des enfants : *L'Eglise et les Eglises dans l'histoire* ; *L'Histoire et les histoires dans la Bible* ; *L'Inquisition* ; *Autour de la foi* ; *De la Trinité à l'Eucharistie* ; *L'Islam* ; *Nos saints de France à Sainte-Clotilde de Reims*.

« On nous permettra de penser, écrit « Franc » dans *La Croix* de Paris, que ce n'est pas sans une intention particulière que le Souverain Pontife, en un geste plus éloquent que toutes les paroles, a pris sous les obus prussiens, pour en faire un évêque le curé archiprêtre de la basilique nationale de Reims, berceau de la France chrétienne, que les Allemands se sont acharnés à détruire, celui-là même qui a protesté à la face du monde contre les calomnies allemandes, prétexte du bombardement. »

— Mgr Légasse, ancien préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon, rentré en France lorsque furent confiées aux Pères du Saint-Esprit toutes les colonies françaises, est nommé évêque d'Oran.

Les sièges épiscopaux français sont ainsi tous pourvus.

## ALLEMAGNE

**Ce qui les menace.** — La publication d'un ouvrage intitulé : *Les Hohenzollern et leur œuvre (Die Hohenzollern und ihr werk)*, vient de jeter une note discordante au milieu de l'enthousiasme de commande avec lequel on fête en Allemagne le cinq-centième anniversaire de l'entrée des Hohenzollern en possession de l'électorat de Brandebourg.

D'après le journal catholique la *Gazette populaire de Cologne*, le livre fourmille de « réflexions haineuses et injustes » à l'égard des catholiques. Le journal regrette que les autorités le recommandent au public et surtout aux écoliers, et que des agents de police aillent même de maison en maison pour engager les particuliers à l'acheter.

La *Gazette populaire de Cologne* publie de nombreuses protestations catholiques en vue.

« Si le gouvernement, écrit ce journal, persiste dans sa recommandation, il violera la trêve de Dieu ; et la parole de l'empereur affirmant qu'il ne connaît plus de parti, mais seulement des Allemands, sera désormais sans valeur ».



**Déclarations du Centre.** — M. Erzberger, le chef du centre allemand, écrit dans le journal catholique hollandais, le *Tijd*, qu'on reconnaît franchement en Allemagne, dans les milieux catholiques, la violation de la neutralité belge et qu'on la regrette. On l'accepte comme un fait historique indéniable.

Selon M. Erzberger, le Centre catholique allemand se félicita de la promesse faite par le chancelier de dédommager la Belgique. Les catholiques allemands furent péniblement désillusionnés lorsque la Belgique prit le parti des ennemis de l'Allemagne et s'allia avec eux.

**Le cuivre des églises.** — Il paraît que le manque de cuivre est si grand en Allemagne, que les églises reçoivent des demandes, qui sont presque des ordres, de vouloir bien donner tout le cuivre qu'elles ont en leur possession, pour donner l'exemple.

C'est ainsi que le toit de la cathédrale de Brême a été dépouillé de tout le cuivre qui le recouvrait et qui a été mis à la disposition des autorités militaires.

#### ÉTATS-UNIS

**Nouveaux évêques.** — S. G. Mgr Mundelein, évêque auxiliaire de Brooklyn, a été nommé archevêque de Chicago, en remplacement de feu S. G. Mgr Quigley.

Mgr Brossart, vicaire général de Covington (Kentucky), a été nommé évêque de cette ville, et Mgr Dougherty, évêque de Jaro (Philippines), évêque de Buffalo.

S. G. Mgr Mundelein est le plus jeune des archevêques américains. Il n'a que quarante-trois ans.

Dans son nouveau diocèse il aura huit cents prêtres pour le seconder; sa seule ville épiscopale renferme trois cent-cinquante églises et chapelles, cent vingt mille élèves dans les écoles paroissiales et les académies catholiques, et un total d'un million cent vingt-cinq mille fidèles, parlant vingt-cinq langues différentes.

Rome a vu en lui l'homme de beaucoup d'œuvres et l'apôtre polyglotte qu'il fallait mettre à la tête d'un diocèse où les œuvres et les nationalités sont multiples. S. G. Mgr Mundelein parle en effet, outre l'anglais, sa langue maternelle, très bien le français, l'allemand, l'italien et passablement aussi la langue polonaise.

**Mort d'un curé patriote.** — Le diocèse de Portland vient de perdre un prêtre distingué et les Franco-Américains de l'État du Maine un de leurs représentants les plus marquants et un ami des plus dévoués, dans la personne de M. l'abbé Pierre-Emmanuel Dupont, curé de la paroisse de Saint-Joseph de Biddeford, décédé, il y a peu de jours.

Né à la Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice, le 3 décembre 1844, M. l'abbé Dupont, après avoir été ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe, le 20 mars 1870, consacra les sept premières années de sa vie sacerdotale à l'éducation et fut professeur, puis directeur des élèves, au Séminaire des Trois-Rivières.

En 1878, il se décidait à aller porter à nos frères des États-Unis le secours de son ministère et de son zèle et était nommé curé de la paroisse de Saint-Joseph de Biddeford, Maine, où il a terminé l'intérieur de l'église, en 1882, et fondé un couvent des Sœurs du Bon-Pasteur, à base d'enseignement français, en 1886.

« La mort de ce vénérable prêtre, qui, écrit l'*Action Catholique*, fut, toute sa vie, un vrai serviteur de Dieu et des âmes, un père pour tous ses paroissiens et un défenseur toujours admirable, et parfois héroïque, de la langue française, crée dans le monde franco-américain, un vide qui sera bien difficile à combler. »

**Un centenaire.** — Les catholiques de la ville de New York ont fêté, le 24 novembre, le centenaire de l'arrivée de leur premier évêque, Mgr Connolly, de l'Ordre de Saint Dominique, Mgr Connolly fut le premier évêque qui occupa le siège épiscopal de New York, mais il n'en était que le second en titre. Le premier évêque en titre de New York fut un autre Dominicain, Mgr Concanen, qui mourut à Rome avant de s'embarquer pour l'Amérique. Ils se succédèrent dans l'épiscopat comme ils se succédèrent dans la charge de Prieur des Dominicains de Saint-Clément, à Rome.

## VARIÉTÉS

### L'ÉVANGILE AU THIBET

Un missionnaire au Thibet, le P. Douenel, qui dessert depuis longtemps la mission de Padong, sur le versant vers les Indes, a écrit de là-bas une lettre qui permet d'augurer beaucoup pour l'avenir du catholicisme dans ces régions, et que publient les *Missions catholiques*. Les progrès seraient bien plus rapides s'il y avait plus de missionnaires.

J'ai toute confiance que le bon Dieu bénira nos travaux et que, dans quelques années, nous aurons le bonheur de voir la petite mission de Padong se développer merveilleusement.

En rapport direct avec des milliers d'individus, je connais leurs sentiments à notre égard, et, d'après ce que je sais être la vérité, je puis affirmer qu'un grand nombre d'entre eux ont l'intention de venir à nous. Les infidèles qui nous entourent connaissent à fond notre religion et n'attendent qu'un moment propice pour se déclarer chrétiens. Ils me témoignent les sentiments dont je suis très touché. Ici, rien ne se fait sans que je sois consulté ; la plupart des différends s'arrangent à l'amiable en ma présence.

Il y a trois semaines, un jeune homme arrivait en toute hâte à la mission : « Un de vos chrétiens, me dit-il, a été pris sous les ruines d'une maison qui s'est écroulée. Nous l'avons à

grand'peine tiré des décombres où il était enseveli ; mais il se meurt. Venez vite, Père, vous devez « laver son intérieur » avant qu'il n'ait rendu l'âme ! » Je me mis en route immédiatement et, après une heure et demie de marche, j'arrivai à l'endroit de l'accident. Une vingtaine de païens entouraient le malade. En me voyant approcher, ils se dirent les uns aux autres : « Éloignons-nous, car le Père doit entendre l'aveu de ses fautes. » Ils se retirèrent et je confessai le mourant. Lorsque je l'eus absous et que je me préparai à l'administrer, tous revinrent et, sans mot dire, assistèrent à la cérémonie.

Pendant une demi-heure, je restai près du moribond, l'exhortant à supporter ses souffrances en expiation de ses péchés. De temps en temps, les païens disaient : « Sois bien docile aux recommandations du Père et tu n'iras pas avec le diable ». Est-ce que ce fait ne prouve pas que la population d'ici est déjà à moitié convertie ?

Quelques jours après, dans le même village, un païen fut subitement atteint du choléra. Conscient du danger, il appelle ses voisins : Je veux mourir chrétien, leur dit-il ; faites vite venir le Père. Pendant qu'on accourait le chercher, un païen agenouillé près du malade lui disait : « Le Père est trop loin, il n'arrivera pas à temps. Mais invoque le Dieu des chrétiens, demande-lui pardon de tes fautes, désire fermement le baptême. J'ai, en effet, entendu dire qu'on peut suppléer ainsi au ministère du Père. » Et le malade de répéter mille fois avec les accents de la foi la plus vive : « Oui, je veux le baptême : J'ai commis tel et tel méfait ; mais je demande pardon à Dieu... Baptême ! pardon !... Baptême ! pardon ! » Et c'est en prononçant ces mots qu'il expira avant mon arrivée. Tout cela prouve que les païens d'ici connaissent bien notre sainte religion, et tout cela me donne de l'espoir.

Ici le missionnaire est respecté, écouté, aimé. Si je n'étais pas aimé, je n'aurais pas réussi à recueillir en un seul jour, dans notre vallée, près de 3000 francs pour la Croix-Rouge. Cette somme, je l'ai envoyée à Darjeeling, et les journaux de Calcutta ont cité ce fait comme un exemple à suivre dans toute l'Inde. Lors de mon arrivée ici, j'ai trouvé, en fait de résidence pour les missionnaires, deux huttes et, pour tous paroissiens, quelques catéchumènes qui, hélas ! n'étaient pas des plus recommandables. Aujourd'hui, en consultant les registres, je trouve pour Maria-Baiti 630 baptêmes et 175 morts, pour Padong 353 baptêmes et 130 morts, soit un total de 983 baptêmes et 305 morts. Ces chiffres et ces réflexions que je me permets de vous communiquer, pensant qu'ils vous feront plaisir, me réconfortent et donnera, comme à moi, bon espoir à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir religieux de ce petit coin de l'Himalaya.

## LES LIVRES

ABBÉ JEAN LAGARDÈRE. *Haut les Cœurs*. (Les larmes consolées. Chants d'épée). Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12. Prix : 2 francs. En vente à Québec à la librairie Garneau.

Dans la première partie, de cet ouvrage, l'auteur a réuni les pensées les plus hautes, les plus suggestives, autour des mots évangéliques les mieux appropriés à la situation présente : mots de justice, d'amour, de miséricorde et d'espérance que nous offre le Livre éternel pour consoler et soutenir toutes les détresses de la France qui pleure, de la France qui souffre, de la France qui prie.

C'est à la France qui lutte, que s'adresse la deuxième partie du volume, sous le titre de *Chants d'épée*. Celui qui écrivit ces pages les vécut avant de les écrire, sous les obus, dans les villages dévastés par la guerre, dans les tranchées des soldats, dans les gourbis des officiers. Ce sont les pensées de ceux-ci qu'il traduit, ce sont les sentiments de ceux-là qu'il formule : pensées et sentiments d'une élite, certes, mais de l'élite qui entraîne la masse et force la victoire.

Chan. STÉPHEN COUBÉ. *Alsace, Lorraine et France rhénane*. Exposé des droits historiques de la France sur toute la rive gauche du Rhin, avec préface de M. Maurice Barrès. Paris (P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-12. Prix : 2 francs.

Plusieurs auteurs ont depuis un an traité la question du Rhin français, mais aucun ne l'a fait avec autant d'ampleur que M. le Chan. Coubé dans son dernier ouvrage : *Alsace, Lorraine et France rhénane*. Un souffle patriotique puissant vivifie ces pages colorées où passent, dans une vision attendrie et avec leurs costumes pittoresques, les belles provinces qui nous tendent les bras.

L'intérêt capital de l'ouvrage est la démonstration lumineuse, émouvante, non seulement du droit, mais des raisons militaires et économiques qu'a la France de reprendre la rive gauche : il faut reculer une frontière où l'ennemi n'est qu'à quelques étapes de Paris. « Le Rhin, comme le dit si bien M. Barrès, dans la préface qu'il a donnée à l'ouvrage de M. Coubé, est un vieux Dieu loyal ; quand il aura reçu des instructions, il montera très bien la garde pour notre compte et fera une barrière excellente à la Germanie ».

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Il existe, depuis deux ou trois semaines, chez les Étudiants des diverses Facultés de l'Université Laval, une Société de Tempérance affiliée à la Société de Tempérance de la Croix Noire du diocèse de Québec.

Cette nouvelle section de la Croix Noire comptait déjà, le jour où elle reçut de Sa Grandeur Mgr P.-Eug. Roy, administrateur du diocèse de Québec, son diplôme d'affiliation, une soixantaine de membres dont le bon exemple ne pourra manquer d'entraîner très vite les quelques confrères qui ne sont pas encore entrés dans ce beau mouvement.

Les sociétaires ont fait le choix des officiers et conseillers dont voici les noms :

Président : M. Napoléon Drapeau, étudiant en médecine (5e année) ; vice-président : M. Édouard Boisvert étudiant en droit (3e année) ; secrétaire-trésorier : M. Denis Beaulieu, étudiant en droit (2e année) ; Conseillers : MM. Arthur Barrette, étudiant en médecine (3e année), Richard Gaudet, étudiant en médecine (2e année), Paul Paradis, étudiant en médecine (1ère année), Gérard Simard, étudiant en droit (1ère année), Léonidas Lafrance, étudiant en génie forestier (1ère année), Adjutor Boivin, étudiant en arpentage (1ère année).

Cet enrôlement, dans l'armée de la Tempérance, des étudiants de notre Université Laval ne manquera pas de réjouir grandement tous ceux qui ont à cœur le bon renom de notre jeunesse « universitaire » et qui, de plus, fondent sur elle beaucoup de leurs plus solides espérances patriotiques et religieuses.

Une jeunesse qui veut rester sobre pour pouvoir s'instruire davantage, résister aux séductions qui la tentent et garder inébranlable sa résolution d'être vertueuse, c'est une jeunesse qui peut se promettre de monter très haut : demain, on la trouvera sur tous les chemins qui mènent à l'honneur, s'ils ne mènent pas toujours aux honneurs.

Et, c'est à cause de tout cela que nous voulons féliciter la jeunesse de notre Université Laval. Plus on la verra occupée

à sa formation intellectuelle et morale, plus on pourra compter, dans le monde où les œuvres catholiques passent avant toutes les autres, sur une collaboration certaine qui groupera ensemble une foule de cœurs vaillants et nombre de mains habiles, à la hauteur des rudes tâches qui attendent toujours l'effort des ouvriers capables de les accomplir.

Longue vie à la Société de Tempérance des Étudiants de Laval !

AUBERT DU LAC.

#### LA PROHIBITION VA SON CHEMIN

La campagne antialcoolique se poursuit, dans la Province de Québec, — on pourrait dire : un peu partout — avec des succès de plus en plus marqués.

Le 4 décembre — il est permis de le rappeler encore une fois — c'était la ville des Trois-Rivières qui, écœurée du régime malfaisant des buvettes, se prononçait, au grand désespoir des vieux tyrans sous la férule desquels elle a tant souffert, pour la prohibition de la vente des liqueurs fortes à la population trifluvienne — « pour le régime des prêtres » comme disent, plus justement qu'ils ne pensent, certains hôteliers et beaucoup d'autres qui, sans appartenir au corps de cette espèce de professionnels, en ont tout le lourd esprit et toute l'âme pervertie.

La victoire remportée aux Trois-Rivières, on ne saura jamais ce qu'elle a coûté de sacrifices, de fatigues et de patient labeur aux bons soldats de la prohibition. Quand on connaît quelles injustices on leur a faites et quels coups on leur a portés, on s'étonne que des gens si basement persécutés aient eu assez de maîtrise sur eux-mêmes pour se tenir les poings et les pieds en place ordinaire et qu'ils n'aient pas crié leur indignation plus haut et plus loin qu'ils n'ont fait.

Dès avant la fin du vote, les antiprohibitionnistes ont employé envers tous ceux qui les combattaient le « boycottage » le plus éhonté. Et c'est ainsi, par exemple, que des parents ont retiré leurs enfants de chez des religieuses et de chez des institutrices supposées être en faveur de la prohibition ; c'est ainsi, encore, que des employés de la Corporation, hostiles au règne des buvetiers, ont été remerciés de leurs services et privés de leur gagne-pain ; que toute une clientèle a été perdue pour des marchands, des cochers, des charretiers et une foule d'autres parce qu'ils refusaient d'obéir aux ukases des tenanciers de buvettes ; et que — chose encore plus étrange — des bénéficiaires de positions obtenues par favoritisme politique ont perdu

leurs places, parce que, contrairement aux ordres donnés par des politiciens en vedette, ils se permettaient de favoriser la prohibition.

Mais, il y a les lendemains du vote et nos amis des Trois-Rivières ne seront pas assez « bonasses » pour se laisser plumer sans faire de résistance. Puisqu'on veut les affamer, qu'ils se fassent un devoir de ne pas nourrir leurs ennemis et de garder, à leur tour, leurs provisions pour eux tout seuls. Il y a des espèces de malfaiteurs qu'il faut traiter avec des fouets qui déchirent et ensanglantent, sans se laisser gagner par une pitié qui n'est qu'une faiblesse. Tant pis pour ceux qui sèment le vent, quand ils récoltent la discorde; et qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, les enragés que de paisibles citoyens se trouvent dans l'obligation de ligoter ou d'expulser pour avoir la paix et la sécurité dans leurs propres maisons.

S'il était possible à qui écrit pour le public de dire tout ce qu'il sait sur les agissements de la meute de bouledogues lâchée, l'autre jour, contre les prohibitionnistes des Trois-Rivières par la tribu des profiteurs de l'alcool, il y aurait, chez tous les gens qui ont encore du cœur, un tel sursaut d'indignation que toute la Province de Québec verrait au plus tôt à se débarrasser de toute cette sale engeance dont un peuple qui tient à la propreté se nettoie en un rien de temps.

Quel soulagement ce serait pour un honnête homme et quelle revanche pour la saine morale, si nous pouvions étaler, ici, la liste des acheteurs et celle des achetés; s'il nous était loisible de dire quelle somme incroyable les intéressés au commerce d'alcool ont dû dépenser pour se faire battre aux Trois-Rivières et tant d'autres choses que la loi du libelle défend aux journalistes!

Mais, patience! des indignités pareilles finissent toujours par se savoir, si épaisse soit la discrétion des comparses qui ont coopéré dans le crime.

Et, tout cela paraîtra au grand jour quand viendront, à Québec et à Montréal — oui, à Québec et à Montréal! — les très prochaines campagnes antialcooliques, disons le mot: prohibitionnistes. Car, elle va vite son chemin la salutaire idée de la prohibition.

Depuis qu'elle a triomphé à Lévis, par exemple, qu'elle est glorieuse la liste des victoires qu'elle a remportées! Ce fut celle de Lachine, gagnée le 20 octobre par une majorité de 330 voix et ce fut, en novembre, celle de Sainte-Agathe, où, sur 242 votes, 241 furent inscrits en faveur de la prohibition. Le même jour, le télégraphe nous apprenait que Terre-Neuve avait décidé de

prohiber absolument, dans les limites de son territoire, la fabrication, l'importation et la vente des boissons alcooliques.

Entre temps, la grande distillerie Hiram Walker and Sons de Windsor, Ont., fermait ses portes et renvoyait ses employés à cause, disaient les directeurs de la compagnie, de la forte diminution du commerce des spiritueux coïncidant avec les campagnes menées partout pour la tempérance.

Décembre commença par la leçon que reçurent, aux Trois-Rivières, les gros pourvoyeurs du commerce infâme et décembre n'en était pas encore à la moitié de sa course que Louiseville se débarrassait de ses trois débits de boisson par un vote de 439 à 1, et que le Conseil du Comté d'Argenteuil adoptait, par un vote de 6 à 4, un règlement en faveur de la prohibition.

Bientôt, toujours en décembre, ce sera le tour de Terrebonne, de Sainte-Rose et de Sorel à se prononcer dans le même sens.

Puis, après — pas longtemps après, si on se donne la peine d'écouter la colère qui gronde chez notre peuple — viendra l'exécution des buvetiers, hôteliers, et fabricants d'alcool domiciliés, pour encore quelque temps, dans l'hospitalière ville de Québec et il ne restera plus que Montréal — qui se lève déjà et qui sera debout, le fouet en mains, pour chasser de son enceinte tous ces parasites qui vivent des faiblesses, des passions, des souffrances et des larmes de leurs semblables.

Et, alors, ce sera la fin. La prohibition aura cessé d'aller son chemin et il lui restera à bien garder — tâche difficile — les positions conquises.

Et pour ne pas terminer sans un autre coup porté à l'ennemi, nous voulons transcrire ici quelques réflexions du *Citizen* d'il y a quelques jours :

« L'an dernier, les Canadiens ont dépensé plus de cent millions de piastres en boissons enivrantes. Cette somme nous aurait puissamment aidé à solder notre part de la grande guerre. Avec elle, nous aurions pu macadamiser quatre mille milles de routes nationales. Mais l'argent dépensé en boissons est comme l'eau renversée par terre ; elle est perdue à jamais. L'argent dépensé en boissons ne peut gagner de l'argent pour payer les taxes du buveur. Il eût mieux valu le brûler, car alors il n'aurait pas produit les mendiants, les criminels et les idiots jetés sur les bras de l'État. »

AUBERT DU LAC.

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**



**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 15,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	39,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	428,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous  
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront  
**Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer  
les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**  
Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE":  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé: Cinq millions de piastres

Capital payé: Deux millions de piastres

Réserves: Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quatre-vingt-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt d'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - - - PAR MOIS - - - - -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.09	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.75	2657.95	3998.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2859.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.85	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3 sous
de 5.00 à \$10.00.....	5 "
de 10.00 à 30.00.....	10 "
de 30.00 à 50.00.....	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA  
HUILE D'OLIVE PURÉ

ÉPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITS SECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

LE

ante-

ELLES

0 tous  
nfants,  
T UN

vide de  
gues :

50.00

165.83

42.70

30.97

30.97

43.06

67.61

04.99

55.59

19.80

98.05

90.77

98.37

71.31

90.06

15.10

16.91

6.00

2.91

8.15

2.25

5.90

ALE

date  
laux

rent  
des  
t et  
les  
ans  
lar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenterie et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
**GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

---

# PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

---

ACHÉTEZ

VOS

## FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

## BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

### SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

### SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

### BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

### COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles